

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 Février 2014

Le mardi 25 février deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Madame Carole SIMON (Pouvoir donné à Jacques ROUSSEAU)
- Monsieur Hervé ARNOULD (Pouvoir donné à Madame Sylvie AUGUSTE)
- Monsieur Thierry DONRAULT (Pouvoir donné à Monsieur Michel VALTER)

Le secrétariat de séance est assuré par Gilles DENNEVAL. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour reprend et est le suivant :

- **Vote des taux d'imposition 2014**
- **M14 – Vote du compte administratif 2013**
- **M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2013**
- **M14 – Approbation du Compte de Gestion 2013**
- **M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement**
- **M14 – Vote du Budget Primitif 2014**
- **M49 – Vote du Compte administratif 2013**
- **M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2013**
- **M49 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement**
- **M49 – Approbation du Compte de Gestion 2013**
- **M49 – Vote du Budget Primitif 2014**
- **Surtaxe de l'eau 2014**
- **Questions diverses.**

Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération créée le 1er janvier 2014 par fusion de 4 E.P.C.I. (C.A.C., Communautés de Communes de JALONS, de l'Europport et de CONDÉ SUR MARNE), s'est prononcée lors du Conseil Communautaire du 6 février 2014 sur ses taux moyens pondérés de fiscalité, à savoir :

- . Taxe d'habitation : 8,22 % (7,82 % en 2013)
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,750 % (non instituée en 2013)
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,34 % (1,13 % en 2013)

En application des textes , ces taux correspondent à la moyenne pondérée des taux des 4 E.P.C.I. qui ont fusionné au 1er janvier 2014.

La fixation de ces taux moyens pondérés conduit à une hausse, ou à une baisse de fiscalité globale (commune et EPCI) suivant les territoires de la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2014.

Dans ces conditions, conformément à l'accord de neutralisation fiscale et budgétaire signé par les 38 maires de la Communauté d'agglomération, il vous est proposé de neutraliser cette évolution des taux globaux en pratiquant un ajustement des taux communaux et de fixer les taux suivants pour 2014 dans notre commune :

- . Taxe d'habitation 18,62 % (au lieu de 19,06 % en 2013)
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,90 % (au lieu de 21,65 % en 2013)
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,82 % (au lieu de 18,03 % en 2013)

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer les taux d'impositions pour 2014 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'Habitation : 18,62 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 20,90 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 14,82 %

M14 - Vote du Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire précise que la M14 est le budget principal de la commune et la M49 est le budget de l'eau.

Monsieur le Maire présente, ligne par ligne, les recettes et les dépenses, en fonctionnement et en investissement, inscrites au BP 2013 en énumérant les sommes votées l'année passée et celles réellement émises en 2013. Soit un résultat de clôture 2013 comme suit :

- Exédent de fonctionnement : 206 634,09 €
- Exédent d'investissement : 34 870,78 €

Le compte administratif étant conforme au compte de gestion.

En l'absence de Monsieur le Maire, sorti, et sous la présidence du doyen de l'assemblée Michel CHARBOGNE, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013.

M14 – Affectation du résultat de l'exercice 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au BP 2014, soit un excédent de fonctionnement de 206 764,09 € (R002) et un excédent d'investissement de 34 870,78 € (R001).

Proposition adoptée à l'unanimité.

M14 – Approbation du Compte de Gestion 2013

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Compte de Gestion est le document comptable, dressé par le receveur, qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Suite à cela, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2013 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M14 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement

Monsieur le Maire propose d'abandonner les crédits ouverts pour la section investissement au titre de l'année 2013.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section investissement.

M14 – Vote du Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire présente le budget Primitif 2014, qui s'équilibre à 1 046 394 € pour la section fonctionnement et à 345 685 € pour la section investissement.

Un large débat s'installe sur les différents investissements projetés.

Le BP 2014 de la commune est voté à l'unanimité des membres présents.

M49 – Vote du Compte Administratif 2013

Après avoir énuméré les sommes votées au BP 2013 et celles réellement émises au titre de l'année 2013, le résultat de clôture est donc arrêté comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 62 859,70 €
- Excédent d'investissement : 23 485,64 €

Michel VALTER propose de passer au vote du CA 2013. Pour ce faire, il quitte la salle du Conseil Municipal et laisse la parole à Michel CHARBOGNE qui prend donc la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal approuve les chiffres présentés au CA 2013 qui est voté à l'unanimité.

M49 – Affectation du résultat de l'exercice 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au BP 2014 soit 62 859,70 € (R002) et 23 485,64€ pour la section d'investissement (R001).

Proposition adoptée à l'unanimité.

M49 – Abandon des crédits ouverts à la section investissement

Monsieur le Maire propose d'abandonner les crédits ouverts pour la section investissement au titre de l'année 2013.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'abandon des crédits ouverts à la section investissement.

M49 – Approbation du Compte de Gestion 2013

Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2013 visé et certifié par le Maire n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M49 – Vote du Budget Primitif 2014

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de l'eau 2014, qui s'équilibre à 74 785 € pour la section fonctionnement et à 83 271 € pour la section investissement.

Un conseiller émet le souhait de pouvoir obtenir tous les éléments relatifs au budget, qui pourraient être annexés à la convocation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque et propose d'envoyer ces différents documents en pièces jointes lors de la convocation par mail.

Le BP 2014 pour la M49 est voté à l'unanimité des membres présents.

Surtaxe de l'eau 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le prix de la surtaxe de l'eau, qui est actuellement de 0,351 € HT/m³.

Il est proposé une augmentation de 1%.

Un débat s'installe, plusieurs conseillers s'interrogent sur la nécessité d'augmenter cette taxe.

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'accident ou de rupture d'une canalisation, le contrat d'affermage ne prévoyant pas ce genre de réparation, la commune devrait supporter seule cette dépense.

De plus, il se pourrait qu'une extension du réseau soit nécessaire suite à l'évolution possible de l'urbanisation de la commune.

Il semble donc important de se constituer une réserve financière afin de pouvoir palier à ce genre de situation.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, avec 13 voix pour et 2 voix contre, de fixer le montant de la surtaxe eau à 0,354 € HT/m³ à compter du 1^{er} janvier 2014.

Questions diverses :

➤ Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur CHOISY, Commissaire Enquêteur nommé sur l'Enquête Publique portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, est venu en Mairie le 22 février 2014, afin de s'assurer de la bonne mise en place et du respect de la procédure de l'enquête publique qui se tiendra du lundi 3 mars 2014 jusqu'au vendredi 4 avril inclus.

Durant cette période, toute personne en exprimant le souhait peut venir consulter le PLU en mairie pendant les horaires de permanences.

Après lecture du compte rendu de cette visite, Monsieur le Maire confirme que tout est en règle.

Comme stipulé dans l'arrêté municipal N° 2014.02.04-01, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations éventuelles à la Mairie les :

- jeudi 6 mars de 15h00 à 18h00 ;
- mardi 18 mars de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 4 avril de 15h00 à 18h00.

Monsieur le Maire tiendra quant à lui deux permanences, les samedis 15 et 29 Mars.

➤ Groupe de travail projet de lotissement (SEGIB)

Monsieur le Maire rapporte qu'un nouveau lotissement "Epinettes 3", dans le prolongement des lotissements Epinettes 1 et 2, est en prévision. Les acquisitions foncières sont actées, c'est la société SEGIB qui va réaliser les travaux.

Monsieur le Maire sollicite les personnes intéressées pour une réunion d'information afin de leurs présenter le projet et faire des remarques éventuelles aux constructeurs. Cette présentation est planifiée au vendredi 28 février.

➤ Bureau de vote

Monsieur le Maire rappelle que des élections municipales vont avoir lieu le 23 mars 2014, il est nécessaire d'établir la composition du bureau de vote. Les volontaires s'inscrivent sur le tableau.

➤ Collège Victor Duruy

Monsieur le Maire rapporte qu'il a été sollicité par le Directeur du collège Victor Duruy, Monsieur OUDIN pour le prêt de la salle Maurice Simon pour la représentation d'une comédie musicale interprétée par les élèves.

Monsieur le Maire souhaite donner son accord, des enfants de Recy étant directement concernés.

Les membres du conseil partageant cette opinion, la salle sera donc prêtée au Collège.

➤ Familles Rurales

Monsieur le Maire rapporte qu'il a reçu un courrier de Madame HERMANT, responsable du CLSH que l'Association Familles Rurales organise. Madame HERMANT souhaite savoir si elle pourra occuper tous les locaux dont elle a besoin ou des travaux sont envisagés pendant la période du centre, du 7 au 25 juillet.

Les conseillers responsables des travaux affirment qu'aucun travaux n'est prévu pendant cette période. Les locaux lui seront donc attribués pour l'organisation de ce centre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

A Recy, le 25 février 2014.

Le Maire,
Michel VALTER